

débat dans la Chambre des Communes, par lequel il justifiait la résolution prise par le gouvernement du jour de mettre à effet la décision et les recommandations des lords-justiciers du Conseil privé. Mais, malheureusement,—peut-être ne serais-je pas juste si je ne le disais pas,—après avoir prononcé cette partie de son discours qui rencontrait l'approbation de presque tout le monde, il termina par une attaque contre le gouvernement du jour à raison de la conduite qu'il avait tenue en rapport avec le règlement de cette question. Je ne puis que comparer la position de l'honorable sénateur dans cette circonstance-là à celle de l'un des héros de Bulwer, dans l'ouvrage intitulé "My Novel." Un vieux monsieur de la campagne, un tory, avait un fils qui avait visité les Etats-Unis et qui était revenu imbu des idées républicaines. Le fils brigua les suffrages et chercha à obtenir un siège dans la Chambre des Communes; ceci mit le vieux monsieur dans une situation assez difficile quant au vote qu'il avait à exprimer,—ne sachant pas si ses convictions politiques devait l'emporter sur son affection paternelle,—de sorte que quand la lutte électorale survint, il dit: "Mon fils, je vous souhaite beaucoup de bien, mais je vote toujours bleu." Cela me fait l'effet d'être l'expression moderne du système actuel. L'honorable sénateur a certainement défendu d'une manière magistrale la décision qui a été prise par le gouvernement, mais comme il votait toujours avec les grits, il lui fallait trouver une bonne excuse pour continuer d'en agir ainsi.

Ayant donné cette explication, j'approuve cordialement les observations faites par l'honorable sénateur qui a proposé l'adoption de l'adresse, au sujet du premier paragraphe du discours du Trône, prononcé par Son Excellence, où le Gouverneur général parle de la loyauté du peuple du Canada et du jubilé du règne de Sa Majesté. Je n'ai guère besoin d'occuper votre attention en discutant ou même en mentionnant une question de ce genre. Nous devons nous féliciter de ce qu'il y ait bien peu, s'il y en a, de sujets de Sa Majesté au Canada qui ne soient pas absolument loyaux à la Couronne, et qui ne professent pas le respect le plus profond envers la Souveraine qui a régné si longtemps, qui occupe une position si considérable—de fait, une position unique parmi les têtes couronnées de l'univers.

Laissant de côté ce paragraphe de l'adresse, mon honorable ami a exprimé la satisfaction qu'il éprouve d'apprendre que la question scolaire du Manitoba est réglée. Je voudrais pouvoir me joindre à lui et partager sa satisfaction. Je voudrais pouvoir croire pour un moment que les termes de l'arrangement fait entre le gouvernement de M. Laurier et celui de M. Greenway, sont approuvés par l'ensemble de la population du pays, et plus particulièrement par ceux qui se trouvent directement atteints par ce règlement. S'il en était ainsi, je crois que ce serait d'un heureux augure pour l'avenir. Je serais heureux d'apprendre qu'une question de ce genre, qui soulève les préjugés religieux et qui fait appel aux sentiments de race, est entièrement reléguée hors de l'arène politique. Tout ceux qui désirent voir le Canada prospère doivent également désirer voir disparaître des programmes politiques toutes ces questions affectant nos croyances religieuses, le lieu de notre naissance, ou encore, la nationalité particulière à laquelle nous appartenons.

Je ne me propose pas de lire de copieux extraits de la correspondance officielle échangée à propos de cette question, dans le but de prouver l'exactitude des vues que j'ai l'intention d'exprimer sur ce sujet.

On a accusé l'ancien gouvernement d'avoir fait des demandes à celui du Manitoba dans un langage tel que ce dernier gouvernement était justifiable de les considérer comme des commandements. Je nie de la manière la plus positive qu'aucune demande ayant un tel caractère ait jamais été faite par le gouvernement du Canada aux autorités provinciales du Manitoba. Si ceux qui ont quelque peu étudié cette question veulent bien se donner la peine de lire la réponse du gouvernement canadien aux requêtes qui lui furent envoyées par les évêques et par les laïques du Manitoba, demandant aux autorités fédérales d'intervenir, s'ils veulent bien lire le rapport fait par un sous-comité du Conseil privé, composé de feu sir John Thompson, de M. Chapleau, actuellement lieutenant-gouverneur de Québec, de M. Daly et de moi-même, il constateront que le dernier paragraphe de ce rapport supplie le gouvernement du Manitoba de la manière la plus respectueuse possible, de régler cette question de façon à la faire disparaître complète-